



DIRECTION GENERALE
DIRECTION DES ACHATS

REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT
FOURNITURE D'ARTICLES DE TYPE BATTERIE DE CUISINE,
VAISSELERIE ET ACCESSOIRES

DCE N° 2025/0011/EDA-DA

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

07 avril 2025 – 13 h 00

| | |
|--|------------------------|
| Date limite de réception des questions : | 24 mars 2025 à 13 h 00 |
| Date limite de transmission des réponses aux questions posées par les candidats et/ou modifications de détail apportées au dossier de consultation : | 28 mars 2025 – 17 h 00 |

ANNEXES

Annexe 1 – Détail des quantités estimatives (DQE)

Annexe 2 – Liste des échantillons demandés

Annexe 3 – Modalités de remise des offres sur la PLACE

Annexe 4 – Formulaire de délégation de pouvoir

Annexe 5 – Fiche fournisseur

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 2 |
| 1. POUVOIR ADJUDICATEUR | 3 |
| 2. OBJET DE LA CONSULTATION | 3 |
| 2.1 Objet de la consultation..... | 3 |
| 2.2 Nomenclature | 3 |
| 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION | 4 |
| 3.1 Mode de passation | 4 |
| 3.2 Allotissement - Variantes – Options | 4 |
| 3.3 Conditions de participation | 4 |
| 4. CARACTERISTIQUES DES ACCORDS-CADRES | 5 |
| 4.1 Nature et forme de l'accord-cadre | 5 |
| 4.2 Durée – Prise d'effet..... | 6 |
| 4.3 Sous-traitance | 6 |
| 4.4 Lieu d'exécution..... | 6 |
| 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES | 6 |
| 5.1 Liste des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE) | 6 |
| 5.2 Renseignements complémentaires | 7 |
| 5.3 Modifications de détail..... | 7 |
| 5.4 Délai de validité des offres..... | 7 |
| 6. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES | 8 |
| 6.1 Interdiction de soumissionner..... | 8 |
| 6.2 Documents à produire | 8 |
| 6.3 Format des documents à remettre | 11 |
| 6.4 Copie de Sauvegarde..... | 12 |
| 7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES | 12 |
| 7.1 Sélection des candidatures..... | 12 |
| 7.2 Jugement des offres | 13 |
| 8. CONDITION DE VALIDITE DE L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI | 14 |
| 9. NEGOCIATION | 15 |
| 10. DECLARATION SANS SUITE | 15 |
| 11. DROIT – LANGUE ET DEVISE APPLICABLES | 15 |
| 11.1 Procédure de recours..... | 15 |
| 11.2 Langue et devise | 15 |

La présente consultation est établie par référence au code de la commande publique et notamment l'article L2125-1.

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable est le CCAG des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG/FCS _ arrêté du 30 mars 2021).

Ces textes sont disponibles sur le portail Internet « Légifrance » : <https://www.legifrance.gouv.fr>.

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

L'Economat des Armées (EdA), établissement public à caractère commercial et centrale d'achat du ministère des Armées (MINARM), représenté par son directeur général, dénommé ci-après l'acheteur, situé à l'adresse suivante :

ÉCONOMAT DES ARMÉES
Direction Générale
26 rue Delizy - 93507 PANTIN CEDEX

Les documents du marché de l'EDA sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse <http://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'achat de fournitures de type vaisselle, batterie de cuisine ainsi que les accessoires de restauration et de préparation associés.

La description des fournitures et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) en annexe du présent document, ainsi que le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) annexé à l'acte d'engagement.

L'ensemble des prestations sera décrit au Cahier des Clauses Particulières (CCP) de l'accord-cadre.

2.2 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

| Code principal CPV | Description |
|-----------------------|---|
| 39220000-0 | Équipement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration |
| Codes secondaires CPV | Description |
| 39221100-8 | Ustensiles de cuisine |
| 39221200-9 | Vaisselle de table |
| 39222000-4 | Fournitures pour restauration |
| 39223000-1 | Cuillères, fourchettes |
| 39226000-2 | Bonbonnes, casiers à bouteilles, fioles et bobines |

| Code principal CPV | Description |
|-----------------------|-------------|
| 39240000-6 | Coutellerie |
| Codes secondaires CPV | |
| 39241100-4 | Couteaux |
| 39241200-5 | Ciseaux |

| Code principal CPV | Description |
|---------------------|---|
| 39260000-2 | Plateaux de réception et matériel de bureau |
| Code secondaire CPV | |
| 39261000-9 | Plateaux de réception |

| Code principal CPV | Description |
|---------------------|----------------------------|
| 39310000-8 | Équipement de restauration |
| Code secondaire CPV | |
| 39313000-9 | Équipement hôtelier |

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 Mode de passation

La présente consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres (AOO) ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161.5 du code de la commande publique, en vigueur à la date de la consultation.

3.2 Allotissement - Variantes – Options

3.2.1 Allotissement

Le marché ne comporte pas d'allotissement.

3.2.2 Variantes

Les variantes ne sont ni prévues ni autorisées.

3.2.3 Options

L'option prévue est la reconduction tacite, trois (3) fois douze (12) mois.

3.3 Conditions de participation

3.3.1 Forme juridique que devra revêtir un groupement de prestataires attributaire

Le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature s'il se présente en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

En cas de groupement, soit le groupement sera solidaire, soit le groupement sera conjoint avec le mandataire solidaire.

La composition du groupement ne peut pas être modifiée après la date de remise des candidatures, sauf cas de l'article R2342-14.

En application de l'article R. 2142-23 du Code de la Commande Publique, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché.

Il est rappelé qu'un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » du profil d'acheteur de l'Etat PLACE utilisé par les ministères et les établissements publics d'Etat. Ce service entend faciliter les contacts entre les entreprises qui souhaitent répondre à des marchés publics de manière groupée sous la forme d'un groupement d'opérateurs économiques. Des fiches explicatives et le mode d'emploi de ce service sont disponibles aux adresses suivantes :

- https://www.marches-publics.gouv.fr/docs/outils-esr-2017/place/Bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf
- <https://www.economie.gouv.fr/dae/bourse-a-cotraitance-service-pour-aider-entreprises>

3.3.2 Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de :

Nous ne laissons pas la possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni en tant que membre de plusieurs groupements.

3.3.3 Visite préalable des lieux d'exécution

Sans objet.

3.3.4 Titre – Expérience professionnelle – Certification - Habilitation

Conformément aux dispositions des articles R2142-6 et R2142-7, pour que sa candidature soit réputée admissible, le pouvoir adjudicateur exige que le candidat ait réalisé sur son dernier exercice :

- un chiffre d'affaires hors taxes relatif au périmètre objet de la présente consultation **au moins égal au montant financier annuel estimé**. Ce montant est précisé à l'article 4.1 du présent règlement de consultation.

4. CARACTERISTIQUES DES ACCORDS-CADRES

4.1 Nature et forme de l'accord-cadre

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à passation de bons de commande, sans minimum garanti, et avec **un montant annuel financier estimé de 300 000 € HT** en application des articles L2125-1-1° et R2162-2, R2162-4, R2162-5, R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Le montant financier estimé sur la durée globale du marché est de 1 200 000 € HT. Le montant maximum financier est 2 400 000 € HT.

Il s'agit d'accord-cadre unique à prix unitaires et forfaitaires, selon les modalités définies dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

A titre d'information des candidats, ces montants de dépense maximum sont à distinguer d'une estimation budgétaire globale et ne constituent en aucun cas un engagement de dépense.

4.2 Durée – Prise d'effet

L'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois, et débute à compter de la date de notification du marché.

Il est reconductible tacitement trois (3) fois, à chaque date d'anniversaire (date de notification), pour une durée de douze (12) mois sans que sa durée totale ne puisse excéder quarante-huit (48) mois.

En application de l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, chaque reconduction est tacite et le Titulaire ne peut la refuser. L'EDA peut s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le Titulaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins quatre (4) mois avant la date de fin de la période en cours.

L'exécution des prestations débute à compter de la notification du premier bon de commande.

4.3 Sous-traitance

Les candidats sont tenus d'indiquer dans l'acte d'engagement, la nature et le montant des prestations qu'ils envisagent de faire exécuter par des sous-traitants, ainsi que le nom de ces sous-traitants, afin de les présenter à l'acceptation et à l'agrément de l'EDA.

La sous-traitance de la totalité de l'accord-cadre est interdite.

Le candidat devra pour cela se conformer notamment aux dispositions des articles R.2193-1 à R.2193-22 du Code de la commande publique relatifs à la sous-traitance dans les marchés publics.

4.4 Lieu d'exécution

Les achats sont réalisés par l'Economat des Armées (EdA), au profit des destinataires suivants :

- les formations militaires françaises et d'éventuels clients de l'Economat des Armées stationnés Outre-Mer et à l'étranger (principales destinataires des fournitures) ;
- l'Economat des Armées pour ses besoins propres et d'éventuels clients « métropole ».

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

5.1 Liste des documents du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes :
 - Le Détail des Quantités Estimatives (DQE)
 - La liste des échantillons à fournir
 - Les modalités d'inscription et de remise des offres sur PLACE
 - Le formulaire de délégation de pouvoir
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
 - L'annexe financière incluant
 - Le Tableau de Présentation des Offres (TPO)
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - Le Cadre de Réponse (CDR)

- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes :
 - Annexe 1 : Evolution de la convention SOLAS
 - Annexe 2 : Déclaration d'expédition (trame)
 - Annexe 3 : Déclaration VGM (trame)
 - Annexe 4 : Gabarit article (trame)

Des quantités estimatives par article sont mentionnées dans le DQE ; elles ne sont nullement un engagement de la part du pouvoir adjudicateur.

L'ensemble du DCE est disponible gratuitement pour tout candidat, par retrait sur le site internet de la PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le retrait du DCE est gratuit.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) adopté par un arrêté du 30 mars 2021, publié au JO n° 0078 le 1er avril 2021, dans sa version actualisée au jour de la publication du présent marché, qui s'appliquera au titre du marché n'est pas fourni.

Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques#CCAG>

5.2 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront déposer leurs questions d'ordres administratif ou technique uniquement à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Ces questions devront être posées au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, au plus tard, six (6) jours ouvrés avant la date limite de retour des offres à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

La nature et l'étendue de ces dernières seront alors signalées à l'ensemble des candidats.

Les candidats sont tenus de signaler toute imprécision ou omission du DCE.

5.3 Modifications de détail

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard quatre (4) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des compléments au dossier de consultation. Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Pendant l'étude du dossier par les candidats, si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes (articles 5.2 et 5.3 alinéa 1) sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

5.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est à minima de cent quatre-vingt (180) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

En cas de négociation, le délai de validité des offres finales est à minima de cent vingt (180) jours calendaires à compter de la date limite fixée pour la remise des offres finales.

6. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

RECOMMANDATION

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer de la compatibilité de ses outils informatiques, avec la plateforme de dématérialisation.

L'attention du candidat est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux.

Il appartient à chaque candidat de tenir compte de la durée du téléchargement qui est fonction du débit d'accès internet dont il dispose et de la taille des documents qu'il transmet.

Seules la date et l'heure de la fin d'acheminement font foi pour déterminer le caractère recevable ou hors délai d'une offre transmise par voie dématérialisée. Ainsi les offres qui seraient réceptionnées par le serveur après l'heure limite (même si le début de la transmission a été effectué avant cette heure) ne seront pas examinées et seront considérées comme « hors délai ».

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de remise des plis.

6.1 Interdiction de soumissionner

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 et suivants du CCP, relatives aux exclusions de plein droit, et à celles des articles L2141-7 du même code, portant sur les exclusions à l'appréciation de l'acheteur, les candidats sont informés que les personnes se trouvant dans un des cas ainsi énoncés sont exclues de la procédure.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai l'acheteur qui l'exclut pour ce motif.

En cas d'exclusion à l'appréciation de l'acheteur, l'opérateur économique présente, à la demande de celui-ci, ses observations afin d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires ou encore que sa participation à la présente consultation ne soit pas susceptible de porter atteinte au principe d'égalité de traitement.

6.2 Documents à produire

Chaque candidat produit un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

D'une part, les documents relatifs à la candidature, conformément à l'article R.2143-3 du Code de la commande publique, à savoir :

1- Présentation du candidat et de la candidature

soit :

- Le Document Unique de Marché Européen (DUME). Le formulaire DUME peut être rempli en ligne, sur l'un des sites suivants :

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

soit :

- les formulaires DC1 et DC2 disponibles à l'adresse suivante

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> :

- 1) Imprimé DC1 (version Code de la commande publique 2019) : La lettre de candidature précisant les éventuels co-traitants ou contenu identique sur papier libre

Le candidat devra indiquer une adresse mail valide sur laquelle pourront éventuellement être envoyés les échanges électroniques.

- 2) Imprimé DC2 (version Code de la commande publique 2019) : la déclaration du candidat comprenant les renseignements permettant d'évaluer ses capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
- une déclaration sur l'honneur certifiant :
 - N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique
 - être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- 2- Le numéro INSEE ou à défaut un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou à la chambre des métiers (D1) ou un document équivalent pour les candidats non établis en France (datant de moins de 6 mois)
- 3- Pouvoir : document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'entreprise candidate (tel que Kbis, ou délégation de pouvoir si cette personne n'apparaît pas au Kbis).
- 4- Attestation d'assurance : une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle signée, mentionnant :
 - la période de validité,
 - la nature des activités garanties,
 - le nom de la compagnie et le n° de contrat,
 - les plafonds éventuels de responsabilité.
- 5- Autres prérequis dans le cadre de la présente consultation :
 - ✓ Capacités financières :
Une déclaration concernant la part du chiffre d'affaires du candidat relative aux fournitures et services objet de la présente consultation, réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles ;
 - ✓ Capacités techniques :
 1. Les certifications et/ou qualifications professionnelles témoignant des compétences ou expertises professionnelles de l'entreprise candidate.
 2. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement du candidat au cours des trois (3) dernières années.
 - ✓ Références professionnelles :
La présentation d'une liste des principaux clients livrés au cours des trois (3) dernières années, indiquant la période et le destinataire public ou privé.

En application des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les entreprises ne seront pas tenues de produire les documents relatifs à la candidature, en cours de validité, s'ils sont laissés gratuitement à la disposition du pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage.

Le dossier de candidature devra alors fournir toutes les informations nécessaires à la consultation sur le système électronique ou l'espace de stockage numérique.

Remarques sur la candidature :

- A. Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de l'accord-cadre.

- B. En cas de groupement d'entreprises, chacun des membres du groupement devra remettre un dossier de candidature complet (dont un formulaire DC2 par cotraitant ou DUME) et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale ; un seul formulaire DC1 sera remis lors de la candidature et sera rempli par tous les cotraitants.
Les conditions de paiement relatives au paiement en groupement sont décrites au Cahier des Clauses Particulières du marché.
- C. En application des articles R.2143-13 et R.2143-14 du Code de la commande publique, les entreprises ne seront pas tenues de produire les documents relatifs à la candidature, en cours de validité, s'ils sont laissés gratuitement à la disposition du pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage.
Le dossier de candidature devra alors fournir toutes les informations nécessaires à la consultation sur le système électronique ou l'espace de stockage numérique.

D'autre part, les documents relatifs à l'offre, à savoir :

- 6- L'Acte d'Engagement : document ci-joint à compléter par toutes les entreprises concurrentes ayant vocation à être titulaires du marché ;
- 7- L'annexe financière à l'Acte d'Engagement - à compléter, sans aucune modification de la trame fournie :
- a. Annexe 1-1 le Tableau de Présentation des offres (TPO)
 - b. Annexe 1-2 le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Attention :

* si les lignes de l'annexe financière ne sont pas toutes complétées (tel qu'un prix non rempli), l'offre ne sera pas retenue.

* de même en cas d'ajouts de prix, ou de modification des intitulés de prestations/fournitures, l'EDA se réserve la possibilité de ne pas retenir l'offre pour non-conformité.

* si les produits désignés au bordereau de prix ne respectent pas les caractéristiques techniques dans sa désignation, l'offre ne sera pas retenue.

- 8- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) pour chaque lot : les prix du BPU devront être reportés à l'identique, sans aucune modification.

Attention :

* si les quantités estimées, définies par l'EDA, sont modifiées, l'offre ne sera pas retenue.

- 9- Un dossier technique comportant les éléments suivants :
- a. Les autres annexes au Présent règlement de consultation, dument complétés, datés et signés par une personne habilitée à représenter la société ;
 - b. le(s) catalogue(s) général(aux) au format PDF ;
 - c. Le cadre de réponse accompagné d'un mémoire technique annexé, présentant les dispositions que le soumissionnaire propose d'adopter pour l'exécution des prestations, et respectant impérativement le sommaire suivant :
 - 1) Présentation de la société et de l'équipe mise à disposition
 - 2) Gestion des commandes et des livraisons
 - 3) Gestion des demandes de devis

- 4) Mode opératoire logistique, notamment les préparations à l'export
- 5) Facturation
- 6) Service après-vente
- 7) Durée et conditions de garantie et d'échange des fournitures
- 8) Reporting et information
- 9) Autres informations, notamment les éventuelles pratiques du soumissionnaire en matière de responsabilité sociétale et environnementale (protection de l'environnement, insertion de personnes éloignées de l'emploi...).

Attention : Les renvois éventuels au mémoire technique ne seront pris en compte seulement s'ils indiquent précisément l'objet, les numéros de page et de paragraphe.

Il est impératif d'avoir la capacité de livrer l'ensemble des sites du lot aux conditions du marché, dans le cas contraire l'offre ne sera pas retenue ; une offre excluant un site ne sera donc pas retenue.

- d. Les échantillons dont la liste est annexée à l'acte d'engagement. Ces échantillons sont à fournir conformément aux instructions précisées dans la notice explicative accompagnant la liste.
 - e. les fiches techniques et visuels des fournitures proposés au format PDF. Chaque fiche doit être nommée conformément au format suivant : [n° repère_ **Libellé proposé**] ;
 - f. tout label de qualité attestant de la conformité des fournitures aux normes françaises ou européennes en vigueur ; le cas échéant, le certificat de tests des fournitures ;
- NB : Si le soumissionnaire remet des documents (*label qualité, certificat de test des fournitures...*) rédigés dans une autre langue que le français, il doit joindre une traduction en français de ces documents.
- g. les noms et coordonnées de la personne, contact privilégié (au niveau administratif et commercial) de l'acheteur au cours de l'accord-cadre à bons de commande.

Attention : le format des tableaux ne doit pas être modifié.

Le soumissionnaire doit renseigner dans chaque document les informations demandées, sans y apporter de modifications (de fond comme de forme) afin de permettre la comparaison d'offres homogènes selon des paramètres d'évaluation identiques pour tous, et sous peine de voir son offre déclarée irrégulière (toute modification de « l'architecture » des documents de la consultation entraîne le rejet de l'offre).

Le dépôt d'une offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement. Le refus de signer, ou la renonciation à exécuter une fois le marché signé pourra entraîner la mise en cause de la responsabilité du candidat ou titulaire, sans indemnité en cas d'abandon de la procédure ou résiliation du marché non encore exécuté, et sans recours pour ces motifs contre l'éventuelle notification du second candidat dans l'ordre d'attribution.

6.3 Format des documents à remettre

Les réponses à la consultation devront impérativement être déposées en version dématérialisée, sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Les documents (en compatibilité avec Windows 10 à minima) seront fournis dans l'un des formats suivants :

- Format Word (.doc) dont la version est au minimum Word 6.0 ;
- Format Excel (.xls) dont la version est au minimum Excel 5.0 ;
- Format Acrobat (.pdf) dont la version est au minimum Acrobat 4.0 ;

- Format RTF (.rtf) ;

Les fichiers seront nommés ci-après "nom_fichier.ext" (exemples : DC1.ext, AE.ext, mémoire.ext) où ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme (ex. : .doc, .pdf, ...).

Les candidats remettront leur offre impérativement avant le **07 avril 2025 – 13 h 00**.

La signature électronique n'est pas requise. Les candidats prennent en compte le temps de téléchargement de leurs réponses sur le site de dématérialisation « PLACE ». En cas de difficulté, ils peuvent consulter la rubrique « aide aux utilisateurs » ou contacter le support au 01.76.64.74.07 entre 9 heures et 19 heures.

Un message leur indiquant que l'opération de dépôt de l'offre a été réalisée avec succès leur est transmis, puis un accusé de réception leur est adressé par courriel validant leur dépôt à la date et l'heure d'arrivée de la transmission. Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès à Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

6.4 Copie de Sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'article 2132-11 du code de la commande publique, le candidat peut, s'il le souhaite, adresser parallèlement une copie de sauvegarde à l'EDA

Reprenant strictement les mêmes éléments que le dossier principal, ladite copie doit impérativement être faite sur support physique électronique (Clé USB) ou, le cas échéant, sur support papier.

Elle doit parvenir dans les délais impartis pour la réception des plis et être placée dans un pli scellé comportant l'objet de la consultation et la mention lisible : « copie de sauvegarde » ainsi que la référence du pli déposé sur la plate-forme « <https://www.marches-publics.gouv.fr/> ».

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible :

« **2025/0011/EDA-DA / COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** », et être envoyée par tout moyen permettant de donner une date avérée à sa réception ou déposée contre récépissé (du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30) à l'adresse suivante :

Economat des Armées
Direction des Achats – Cellule d'Appui
26 rue Delizy
93507 PANTIN CEDEX
(2^{ème} étage, Bureau A217 – Tél. : 01.49.42.64.54 ou 55)
secretariat.cao@economat-armees.fr

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque l'EdA a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues à l'EdA dans les délais de dépôt des candidatures et des offres malgré un envoi effectué dans ces délais. Dans ce cas, seule cette copie de sauvegarde fait foi.

7. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7 du code de la commande publique.

Les critères de sélection des candidatures sont :

- Dossier administratif complet
- Adéquation des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles avec l'objet du marché

7.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donnera lieu à un classement en fonction de la pondération suivante :

| Critères | Sous-critères | |
|---|---------------|---|
| Valeur financière - note sur 45 pts- | 35 pts | Estimation financière globale du prix des fournitures sur la base du BPU en annexe 2 de l'Acte d'engagement et du DQE annexé au présent règlement de consultation |
| | 5 pts | Montant des frais de port en cas de non atteinte du montant minimum de commande pour une livraison franco de port |
| | 5 pts | Montant minimum de commande pour une livraison franco de port |
| Valeur technique - note sur 50 pts – | 30 pts | Valeur technique de l'offre produits <ul style="list-style-type: none"> ○ Taux de couverture (BPU : nombre de lignes renseignées et accompagnées d'une fiche technique au format PDF / nombre total de lignes) ○ Évaluée sur la base Qualité des échantillons demandés ○ Qualité de l'information technique sur la base de l'analyse des fiches techniques et visuels d'un échantillonnage minimum de 20% des articles listés au BPU ○ Durée moyenne de référencement (en mois) ○ Durée de garantie (en mois) |
| | 20 pts | Valeur technique de l'offre services <ul style="list-style-type: none"> ○ Qualité de l'organisation mis en œuvre pour le pilotage, le suivi et la bonne exécution des prestations (capacités logistiques, modalités d'exécution) ○ Capacités techniques (moyens humains, expertises, certificats ou labels) |
| Performance RSE - note sur 5 pts – | 2,5 pts | Pratiques écoresponsables (environnement) |
| | 2,5 pts | Pratiques socio-responsables |

Méthodes de notation utilisées :

a) *Valeur financière*

- La valeur financière de l'offre s'appréciera sur la base :
 - des prix mentionnés au BPU au DQE ;
 - des conditions octroyées pour une livraison en Franco de Port.

La méthode de notation financière utilisée est la formule de GRAMP. Cette dernière attribue la note maximale au candidat le moins disant (prix le plus bas) ; les notes des autres candidats sont proportionnées à la note du candidat de rang 1 rapportées à la pondération maximale de la valeur financière.

- Concernant les prix, en cas de discordance constatée dans une offre, les montants portés dans le Bordereau des prix par le candidat prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail quantitatif estimatif sera recalculé en conséquence.

b) *Valeur technique et mesures prises en faveur du développement durable*

La méthode de notation est constituée de l'addition des points octroyés à chaque question présente au cadre de réponse ou dans le mémoire technique, rapportée proportionnellement à la pondération maximale du critère technique.

c) *Valeur globale*

Après analyse des offres, une note totale sur 100 points est attribuée à chaque candidat. Cette note est obtenue en additionnant la note attribuée pour chacun des 3 critères. L'acheteur retient l'offre du candidat le mieux disant, en fonction des critères de sélection susmentionnés.

En cas d'égalité dans la notation globale entre plusieurs candidats, le candidat ayant la meilleure valeur technique l'emportera.

L'Acheteur écartera d'office (rejet) toute offre, si la note est inférieure ou égale à la moyenne.

8. CONDITION DE VALIDITE DE L'ATTRIBUTAIRE PRESENTI

En application de l'article R.2144-4 du Code de la commande publique, le marché est définitivement attribué au candidat retenu sous réserve que celui-ci produise, dans les dix (10) jours suivants la notification d'attribution, les documents détaillés ci-dessous :

- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné au 1° de l'article R2143-3 du Code de la commande publique,
- les certificats sociaux suivants : attestation URSSAF/AGEFIPH ou RSI, versement régulier des cotisations de congés payés et de chômage intérimaires,
- les certificats fiscaux suivants : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt sur la valeur ajoutée,
- le cas échéant, en cas de redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés,
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail sur le travail dissimulé.

Bien que les documents précités ne soient exigibles qu'auprès de l'attributaire de l'accord-cadre, il est fortement conseillé aux candidats de se doter de ces documents dès qu'ils soumissionnent à une procédure soumise au code des marchés publics.

En cas de cotraitance ou sous-traitance, ces éléments seront à fournir par chaque cotraitant et sous-traitant.

Le **non-respect** de ces formalités relatives aux attestations et certificats dans un délai maximum de **dix (10) jours** calendaires à compter de la demande du pouvoir adjudicateur entraîne le **rejet de l'offre**. La même demande est alors faite au candidat suivant dans le classement des offres.

Pour rappel, le candidat retenu est informé que les documents mentionnés aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, seront à remettre à l'acheteur tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution de son marché, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (chaque année).

9. NEGOCIATION

Aucune négociation n'est prévue.

10. DECLARATION SANS SUITE

L'EDA pourra décider de ne pas donner suite à la présente consultation pour un motif d'intérêt général. Dans l'hypothèse où l'EDA déciderait de la déclarer sans suite, les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnité.

11. DROIT – LANGUE ET DEVISE APPLICABLES

11.1 Procédure de recours

En cas de litige, seul le Tribunal administratif de Montreuil est compétent :

Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil
Téléphone : 01 49 20 20 00 - Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

11.2 Langue et devise

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Les indications monétaires présentes dans les candidatures et les offres seront établies en Euros.